



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de région
académique pour l'information
et l'orientation

MISE EN ŒUVRE DE L'AFFECTATION APRÈS LA 3^e

**Rectorat
DRAIO**
21, rue Saint Etienne
45043 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02.38.79.42.41
ce.saio@ac-orleans-tours.fr

Publication avril 2025

Table des matières

Fiche 1 : Calendrier de l'affectation après la 3^e - 2025	3
Fiche 2 : Procédure informatisée d'affectation après la 3^e	4
1. Principe.....	4
2. Publics et formations concernées.....	4
3. Éléments constitutifs du barème d'affectation	5
3.1 Résultats scolaires	5
3.2 Bonus.....	7
Fiche 3 : Formulation et saisie des vœux - Intégration des évaluations	10
1. Principes généraux	10
1.1 Caractéristiques des vœux	10
1.2 Nombre et ordre des vœux	10
2. Consultation de l'offre de formation	10
3. Procédure de saisie des vœux	11
3.1 En amont de la saisie.....	11
3.2 Phase de saisie.....	11
3.3 En aval de la saisie	12
4. Saisie et intégration des évaluations	12
Fiche 4 : Procédures d'affectation et inscription	14
1. Pré-tour.....	14
2. Tour principal	15
2.1 Vérification et validation des résultats	15
2.2 Consultation des résultats.....	15
2.3 Inscription dans les établissements d'accueil.....	16
3. Tour suivant n°1 : suivi et démarches pour les élèves non affectés	17
4. Tour suivant n°2.....	17
5. Tour complémentaire d'affectation d'octobre	17
Fiche 5 : Entrée et inscription en classe de prépa-seconde	18
Fiche 6 : Autres situations : vœux hors académie, élèves scolarisés au CNED, CFA, RFI....	20
1. Procédure de saisie des vœux :.....	20
2. Saisie et intégration des évaluations	21
Contacts utiles	22
Mentions légales	23
ANNEXES	24

Fiche 1 : Calendrier de l'affectation après la 3^e - 2025

Ouverture de la consultation de l'offre de formation par les familles sur le service en ligne « Choisir son orientation »	Vendredi 4 avril 14h
Ouverture de la saisie des vœux par les familles sur le service en ligne pour les élèves des établissements de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole (public et privé)	Lundi 5 mai à 14h
Ouverture d'Affelnet-lycée pour les établissements	Lundi 5 mai
Fermeture du service en ligne pour la saisie des vœux des familles	Lundi 26 mai à 23h59
Période de finalisation des vœux par les établissements (post-saisie des familles dans le service en ligne)	Mardi 27 mai au mercredi 11 juin à 12h.
Retour à la DSDEN des dossiers médicaux, publics particuliers, ACS, recrutements particuliers, RFI, hors académie, CNED et privé hors contrat.	Mercredi 28 mai
Commissions départementales pour les publics particuliers	Du mercredi 4 au vendredi 6 juin
Date limite pour l'intégration des données LSU	Mardi 10 juin à 12h
Clôture d'Affelnet-lycée (contrôle et validation des vœux par le chef d'établissement)	Mercredi 11 juin à 12h
Saisie des décisions d'admission par les lycées privés sous contrat pour leurs formations d'accueil	Mercredi 11 juin de 12h à minuit
Mise à disposition des résultats du pré-tour de sécurisation pour les élèves de 3 ^e demandant la voie professionnelle	Vendredi 13 juin à 14h
Commissions départementales d'appel 3 ^e Saisie des résultats de la commission d'appel en DSDEN	Vendredi 14 juin
Date limite de saisie des vœux supplémentaires pour les élèves non assurés d'une affectation lors du pré-tour de sécurisation	Mardi 17 juin 18h
Commissions départementales préparatoires à l'affectation	Vendredi 20 juin
Mise à disposition dans les établissements des listes de notifications et d'affectation	Jeudi 26 juin à partir de 10h
Publication et consultation des résultats de l'affectation sur le service en ligne	Vendredi 27 juin à partir de 15h00
Ouverture des inscriptions en lycée sur le service en ligne inscription pour les familles	Vendredi 27 juin à partir de 15h00
Transmission aux établissements des places vacantes pour le tour suivant n°1	Lundi 30 juin + mise à jour le jeudi 3 juillet
Période saisie des vœux tour suivant n°1 pour les élèves de 3 ^e non affectés en voie professionnelle (2 ^{de} professionnelle, 1 ^{re} année de CAP)	Du lundi 7 juillet au mardi 8 juillet 18h
Mise à disposition des résultats du tour suivant n°1	Jeudi 10 juillet
Transmission aux établissements des places vacantes pour le tour suivant n°2	Jeudi 28 août
Période de saisie des nouveaux vœux pour les élèves non affectés participant au tour suivant n°2	Du 28 août au 2 septembre 17h
Mise à disposition des résultats du tour suivant n°2	Jeudi 4 septembre
Arrêt du recours aux listes supplémentaires	Vendredi 5 septembre

Fiche 2 : Procédure informatisée d'affectation après la 3^e

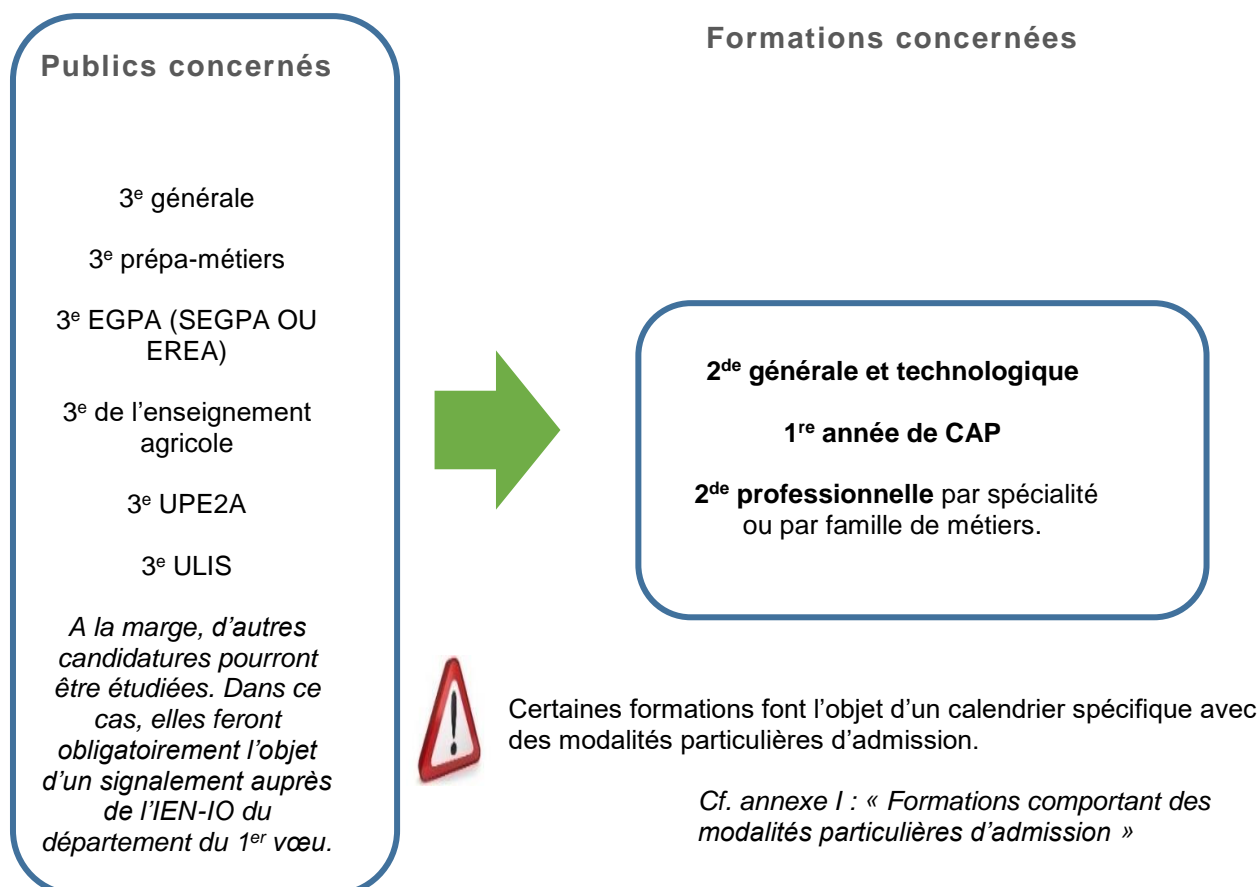
1. Principe

L'application informatique **Affelnet-lycée** (Affectation des élèves par le net) permet la gestion des procédures d'affectation. Les élèves sont classés à partir de critères définis dans le cadre de la politique académique et l'ensemble des vœux est traité simultanément pour l'accès aux différentes voies de formation (générale, technologique et professionnelle).

2. Publics et formations concernées

Affelnet-lycée s'applique à tous les élèves pour une entrée en 2^{de} générale et technologique, en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle **dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie (MENESR¹ ou MASA²)** :

Apprentissage : La saisie des vœux en apprentissage se fait sur Affelnet-lycée mais l'affectation dans ces formations ne passe pas par le biais de la procédure informatisée ; elle nécessite des démarches de la famille auprès de l'établissement et des entreprises (pour obtenir un contrat d'apprentissage).



Les vœux inscrits dans Affelnet-lycée sont des vœux formulés à titre informatif. Les listes des candidats ayant formulé un vœu apprentissage sont transmises aux UFA et CFA concernés.

Etablissements privés sous contrat : il est indispensable que les représentants légaux prennent contact avec l'établissement souhaité en amont de la saisie des vœux dans l'application Affelnet-lycée.

¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

² Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

3. Éléments constitutifs du barème d'affectation

3.1 Résultats scolaires

Le bilan de fin de cycle 4 et les bilans périodiques des 3 trimestres ou des 2 semestres de l'année en cours sont pris en compte dans Affelnet-lycée pour l'affectation post 3^e.

a. Socle commun

Pour tous les élèves de 3^e y compris les élèves de 3^e SEGPA, les positionnements du niveau de maîtrise, en 4 échelons, des 8 composantes du socle en fin de cycle 4 sont considérés.

Ces positionnements sont transformés automatiquement en points par Affelnet-lycée.

La conversion pour chacune des 8 composantes du socle se fait de la manière suivante :

- Maîtrise insuffisante = 10 points
- Maîtrise fragile = 25 points
- Maîtrise satisfaisante = 40 points
- Très bonne maîtrise = 50 points

b. Bilans périodiques de l'année de 3^e

Les bilans périodiques intégrés au livret scolaire unique (LSU) peuvent comporter deux types de positionnement :

- des caractères alphanumériques : soit des notes sur 20, soit d'autres types d'évaluation ;
- un positionnement sur une échelle de 4 niveaux (échelle de positionnement au regard des objectifs d'apprentissage analogue à celle utilisée dans le 1^{er} degré ou tout autre échelle de niveaux de maîtrise comportant nécessairement 4 niveaux).

Chaque type de positionnement adopté par l'établissement est relié à un regroupement unique en 4 groupes de niveaux (1^{re} étape). Puis Affelnet-lycée réalise une correspondance de points pour chacun de ces groupes et calcule une moyenne pour chaque champ disciplinaire (2^e étape).

✓ 1^{re} étape : regroupement unique en quatre groupes de niveaux

Dans le cas le plus fréquent où l'évaluation est restituée sous forme d'une note sur 20, la conversion est réalisée automatiquement selon la règle suivante :

- | | |
|---------------------------------|---|
| • $0 \leq \text{note} < 5$ | Groupe 1 : objectifs non atteints |
| • $5 \leq \text{note} < 10$ | Groupe 2 : objectifs partiellement atteints |
| • $10 \leq \text{note} < 15$ | Groupe 3 : objectifs atteints |
| • $15 \leq \text{note} \leq 20$ | Groupe 4 : objectifs dépassés |

Dans les autres cas, la conversion est réalisée simplement selon les correspondances établies par le chef d'établissement :

- | | |
|--------------------------|---|
| • 1 ^{er} niveau | Groupe 1 : objectifs non atteints |
| • 2 ^e niveau | Groupe 2 : objectifs partiellement atteints |
| • 3 ^e niveau | Groupe 3 : objectifs atteints |
| • 4 ^e niveau | Groupe 4 : objectifs dépassés |

✓ 2^e étape : Affelnet-lycée attribue des points à chaque groupe de niveau et calcule une moyenne de points par champ disciplinaire

Attribution automatique des points en fonction du groupe dans la 1^{re} étape, sur une échelle en 16 points ; l'échelle retenue valorise les progressions significatives selon le modèle retenu pour la maîtrise du socle.

- Groupe 1 : objectifs non atteints = 3 points
- Groupe 2 : objectifs partiellement atteints = 8 points
- Groupe 3 : objectifs atteints = 13 points
- Groupe 4 : objectifs dépassés = 16 points

Calcul automatique d'une moyenne des points par champ disciplinaire : le nombre de matières varie selon la formation suivie (3^e, 3^e prépa-métiers ou 3^e SEGPA). **Les 12 matières étudiées** en 3^e sont ramenées à 7 champs disciplinaires, selon la table suivante :

	Français	Maths	H-Géo / EMC		Langues vivantes		EPS	Arts		Sciences, technologie et découverte professionnelle		
3^e générale	Français	Maths	H-Géo	EMC	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno	Physique Chimie
3^e prépa-métiers	Français	Maths	H-Géo	EMC	LV1	LV2	EPS	Enseignements artistiques		Sciences et technologie		Découverte professionnelle
3^e SEGPA	Français	Maths	H-Géo	EMC	Langue vivante		EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	Sciences et technologie		Enseignement technologique professionnel
3^e agricole	Français	Maths	H-Géo		Langue vivante		EPS	Éducation socioculturelle		Bio. Eco.	Techno	Physique Chimie

Affelnet-lycée calcule la moyenne des points selon le nombre de bilans périodiques figurant dans le livret scolaire unique pour l'année de 3^e et selon le nombre de matières conformément au tableau ci-dessus pour chaque champ disciplinaire.

c. Harmonisation des évaluations par discipline

Il s'agit de distinguer les différentes situations d'élèves en fonction de leur groupe d'origine.

Sont concernés les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé sous contrat, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les 4 groupes définis sont les suivants :

- Groupe 1 : 3^e SEGPA, EREA, ULIS ;
- Groupe 2 : 3^e enseignement agricole, 3^e prépa-métiers ;
- Groupe 3 : 3^e générale ;
- Groupe 4 : 3^e UPE2A.

La constitution de groupes d'origine facilite la comparaison des résultats scolaires des bulletins périodiques des élèves. Sur les scores de l'élève, Affelnet-lycée applique un lissage pour limiter les effets de sur ou sous-évaluation et permettre de comparer les élèves appartenant à un même groupe.

Les scores bruts sont lissés par champ disciplinaire de la façon suivante :

$$(((\text{moyenne des points de l'élève} - \text{moyenne des points du groupe rapportée}) / \text{écart type du groupe}) + 10) \times 10$$

d. Coefficients pris en compte

Pour la voie professionnelle, des coefficients différents sont attribués aux différents champs disciplinaires selon les exigences liées à chacune des formations. Autrement dit, pour chaque vœu exprimé, Affelnet-lycée retient les champs disciplinaires concernés et affecte aux évaluations prises en compte les coefficients correspondants à la spécialité ou famille de métiers choisie.

L'attribution des coefficients répond à une grille nationale. (Cf. annexe IV : « Coefficients pour l'affectation en voie professionnelle »)

Pour la voie générale et technologique, un coefficient d'une valeur de 1 est appliqué à toutes les disciplines.

3.2 Bonus

a. Bonus lié à la zone géographique

Pour l'entrée en voie professionnelle :

L'affectation en voie professionnelle est académique.

Ainsi, pour une formation professionnelle donnée, les candidats de l'académie seront traités de la même manière, quel que soit leur département de scolarisation d'origine. Ils restent prioritaires sur les candidats hors académie.

Pour l'entrée en 2^{de} générale et technologique :

Un bonus est attribué automatiquement à chaque fois qu'il y a adéquation entre la zone géographique d'origine (domicile de l'élève) et la zone géographique définie par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour le vœu formulé (secteur de recrutement).

En fonction de la formation demandée, la sectorisation peut prendre 4 formes :

- l'affectation sur secteur ;
- l'affectation sur multi-secteur ;
- l'affectation sur secteur élargi ;

Cf. circulaire n° 268/100 avril 2025 concernant la sectorisation dans le cadre de l'affectation post 3^e.



Pour l'enseignement agricole :

Les établissements agricoles n'appliquent pas de règle de sectorisation. Le recrutement est national pour les voies professionnelle, générale et technologique.

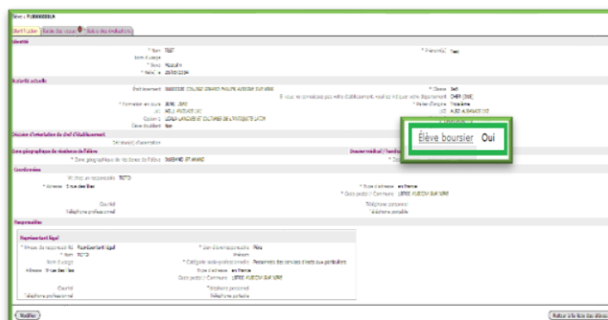
b. Bonus filière

Un bonus de 1 000 points est accordé aux élèves de l'académie, scolarisés en 3^e (générale, prépa-métiers, UPE2A, agricole), qui font des vœux vers la voie professionnelle hors CAP à public réservé.

c. Bonus lié au statut de boursier

Un bonus de 4 000 points est attribué automatiquement à chaque élève ayant le statut de boursier en collège lorsqu'il demande à intégrer une 2^{de} générale et technologique.

Le statut de boursier renseigné dans Affelnet-lycée (cf. capture d'écran ci-dessous) suffit à l'attribution de ce bonus ; **il est donc inutile de faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire (ACS) pour motif boursier.**



d. Bonus relatif aux CAP à public réservé

L'accès à la qualification des jeunes issus de 3^e de SEGPA et d'EREA est une priorité académique. Cet objectif se concrétise par l'attribution automatique d'un bonus de 7 000 points pour une demande vers un CAP à public réservé.

Pour les élèves d'EGPA demandant une formation pour laquelle ils ne sont pas prioritaires, il convient de se rapprocher de l'IEN-IO du département afin de connaître les modalités de fonctionnement de la commission public particulier.

Cf. annexe III : « CAP accueillant prioritairement des élèves de 3^e générale, prépa-métiers et CAP à public réservé »

e. Bonus relatifs au parcours sportif de l'élève

Les sections sportives scolaires en lycée général et technologique ne constituent pas un motif dérogatoire à la carte scolaire.

Pour les dispositifs sport études, une commission académique examinera les candidatures des élèves demandant une affectation au titre de leur statut de sportif de haut niveau ou de leur haut potentiel régional afin de valider ou non le « bonus sportif ». En tout état de cause, les candidats devront veiller à élargir leurs vœux.

f. Bonus relatifs au traitement de situations spécifiques

Des bonus peuvent être attribués par les DASEN* pour des élèves bénéficiant de dispositifs, en situation de handicap ou de maladie et/ou sociale ou rencontrant une situation particulière (ULIS, UPE2A, MLDS, élèves de SEGPA demandant un Bac Pro...).

g. Bonus relatifs à l'assouplissement de la carte scolaire (ACS)

Au titre de l'ACS, des bonus peuvent être attribués par les DASEN pour une entrée en 2^{de} GT selon les **modalités arrêtées par chaque département**. Les bonus attribués dans le cadre de l'ACS peuvent être cumulés.

Les motifs à une demande d'ACS :

- Élève en situation de handicap ;
- Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- Élève devant suivre un parcours scolaire particulier.

Les demandes d'affectation dans le cadre de l'ACS sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements.

* DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU BARÈME D'AFFECTATION

Le barème global se compose des éléments suivants :

		Points
LSU (socle + bulletins périodiques)	Intégration en établissement d'origine	max. GT : 5 920 max. Pro : 9 600
Lissage (bulletins périodiques)	Automatique	
Coefficients disciplines (bulletins périodiques)	Automatique	
Groupe d'origine	Automatique	

Auxquels peuvent éventuellement s'ajouter :

		Points
Bonus zone géographique	Automatique	20 000 / 10 000 (voie GT)
Bonus rapprochement établissement	Automatique	8 000 (voie pro)
Bonus filière	Automatique	1 000
Bonus boursier	Automatique	4 000 (voie GT)
Bonus CAP public réservé (SEGPA, EREA)	Automatique	7 000
Bonus élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS	Saisie en DSDEN	7 000 sortants ULIS 20 000 si notification vers ULIS Lycée Pro
Bonus médical et/ou social	Saisie en DSDEN	max 20 000
Bonus sportif	Saisie en DSDEN	20 000
Bonus situations particulières	Saisie en DSDEN	0 – 1 000 – 2 000

Auxquels peuvent éventuellement s'ajouter, dans le cadre de l'ACS :

		Points
Élève en situation de handicap	Saisie en DSDEN	2 500
Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Saisie en DSDEN	2 000
Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en 2024	Saisie en DSDEN	600
Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	Saisie en DSDEN	500
Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	Saisie en DSDEN	300

Fiche 3 : Formulation et saisie des vœux - Intégration des évaluations

1. Principes généraux

1.1 Caractéristiques des vœux

Un vœu correspond à l'association :

- **d'une formation** : 2^{de} générale et technologique (éventuellement avec mention de l'enseignement optionnel), 2^{de} professionnelle (avec spécialité ou famille de métiers) ou 1^{re} année de CAP; et
- **d'un établissement.**



Rappel : les vœux concernant les formations en apprentissage sont saisis dans Affelnet-Lycée.

Une demande dans ces formations suppose des démarches de la famille en direction des centres de formation et des entreprises. Pour y être admis, il faut trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. L'élève doit également avoir atteint l'âge de 15 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

1.2 Nombre et ordre des vœux

Les élèves et leurs représentants peuvent formuler :

- 8 vœux dans l'académie d'Orléans-Tours, auxquels pourront s'ajouter 2 vœux à l'issue du pré-tour.
- 5 vœux hors académie.

Le classement des vœux est particulièrement important puisque **les vœux sont étudiés dans l'ordre saisi**. Ainsi lorsqu'un candidat est affecté sur l'un de ses vœux :

- il est automatiquement refusé sur ses vœux moins bien placés,
- il conserve le bénéfice de sa liste supplémentaire (LS) sur ses vœux mieux placés.

Le classement des vœux doit donc respecter les préférences de l'élève et de sa famille pour les formations demandées. **Tous les vœux doivent être saisis.**



Pour tous les candidats à une 2^{de} GT en établissement public (sous réserve d'une décision d'orientation compatible), le **dernier vœu saisi est obligatoirement le vœu de 2^{de} GT générique du lycée de secteur**. Pour les familles qui dépendent d'une « affectation en multi-secteur », la seconde générique de chaque établissement du multi-secteur doit faire l'objet d'un vœu dans l'ordre de leur choix. Si les vœux correspondant au lycée de secteur ou aux lycées du multi-secteur ne sont pas saisis, ils seront alors automatiquement ajoutés par la DSDEN en derniers vœux.

Dans la situation du multi-secteur, l'ajout des vœux manquants par la DSDEN concernée se fera nécessairement de manière aléatoire.

2. Consultation de l'offre de formation

L'ensemble de l'offre de formation est disponible pour consultation sur le **service en ligne choisir son orientation** à partir du **vendredi 4 avril 2025 à 14h** via :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

3. Procédure de saisie des vœux

3.1 En amont de la saisie

A l'ouverture de la saisie des vœux, quasiment tous les élèves de 3^e de l'académie ont un code zone géographique attribué automatiquement sur l'onglet «identification» du dossier élève. Ce code permet de connaître le lycée de secteur de l'élève. Pour les élèves qui apparaissent sans code zone géographique, il est nécessaire de leur en attribuer un manuellement et de vérifier l'adresse des élèves et des responsables. (dans Affelnet-Lycée - menu - *saisie des vœux en établissement puis adresses à traiter*).

3.2 Phase de saisie

a. Service en ligne

Les élèves de 3^e des établissements publics de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public et privé sous contrat peuvent saisir leurs vœux directement sur le service en ligne Choisir son orientation.

Ce service en ligne est accessible depuis le portail Scolarité Services, rubrique « Orientation ». Les familles peuvent se connecter à ce service à l'aide de leur compte EDUCONNECT et saisir leurs vœux (dans et hors académie) du **05 mai (14h) au 26 mai 2025 (23h59)**.

b. Dossier de candidature

Il est distribué par l'établissement d'origine aux familles éloignées du numérique ou qui ne souhaiteraient pas utiliser le service en ligne. Il est renseigné, sous l'autorité du chef d'établissement, par l'élève et ses représentants légaux.

Ce dossier est unique pour tous les candidats à une entrée en 2^{de} professionnelle, en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} générale et technologique des établissements publics et privés sous contrat, sous statut scolaire.

Tous les vœux des candidats doivent figurer sur le dossier de candidature et être saisis dans l'ordre souhaité par la famille. Ce document sert de support au moment de la saisie des vœux dans Affelnet-lycée.

Cf. annexe VIII : « Dossier de candidature post 3^e »

c. Affelnet-lycée

Pour les établissements, Affelnet-lycée demeure l'interface dédiée durant la phase d'affectation. L'accès à Affelnet-lycée se fait par le portail Arena, rubrique « scolarité du 2nd degré ».

C'est via cette plateforme que les établissements réalisent le contrôle de conformité entre la décision d'orientation et les vœux d'affectation, qu'ils ajoutent, suppriment ou modifient le cas échéant des vœux d'affectation en fonction des échanges avec les familles, **avec leur accord**.

Pour les familles utilisant le service en ligne, les établissements pourront consulter les saisies grâce à un menu spécifique (« suivi des saisies SLA » dans Affelnet-Lycée). La mise à jour des données aura lieu toutes les 24h.

La saisie des familles primant sur celle réalisée en établissement, il est préférable pour l'établissement d'attendre le 27 mai 2025 (lendemain de la clôture des saisies par les familles) pour intervenir sur certains dossiers (en accord avec la famille).

Pour les familles n'utilisant pas le service en ligne, la saisie des vœux sur Affelnet-lycée doit être réalisée par l'établissement entre le **05 mai et le 11 juin 2025 à 12h**, et avant le **28 mai 2025** pour **les publics prioritaires et particuliers**, du fait des commissions départementales organisées entre le 4 et le 6 juin.

Une fois l'ensemble des saisies réalisées et vérifiées, le chef d'établissement doit procéder à la validation définitive impérativement avant le mercredi 11 juin à 12h.

3.3 En aval de la saisie

Pour les familles utilisant le service en ligne, l'établissement n'a pas à imprimer de fiche récapitulative sauf s'il procède à une modification de la saisie d'une famille.

Pour les familles n'ayant pas utilisé le service en ligne, l'établissement d'origine édite systématiquement, à l'issue de la saisie des vœux, la fiche récapitulative de saisie de l'ensemble des vœux de l'élève donné.

Afin de ne pas communiquer aux élèves les évaluations du socle commun de compétences, les résultats scolaires peuvent être masqués sur cette fiche, au moment de l'impression, même s'ils ont été par ailleurs renseignés dans Affelnet-lycée.



Cette fiche récapitulative, signée par les représentants légaux, est à conserver dans l'établissement d'origine.
SEUL CE DOCUMENT FERA FOI EN CAS DE LITIGE AVEC LA FAMILLE

4 Saisie et intégration des évaluations

Les évaluations sont basculées dans le LSU puis intégrées par l'établissement dans Affelnet-lycée.

Avant l'intégration dans le LSU, il est primordial de s'assurer que, pour tous les élèves, les bulletins scolaires périodiques ont bien été verrouillés.

Dans Affelnet-lycée, si les évaluations ne se font pas sous forme de notes, le chef d'établissement aura renseigné les correspondances entre les niveaux utilisés dans son établissement et les groupes (menu « gestion des évaluations en établissement », rubrique « préparation des évaluations »).

- ✓ Dans un 1^{er} temps, le chef d'établissement demande la **récupération des évaluations** afin d'établir la liste des correspondances à effectuer.

Demande de récupération des évaluations

Établissement 0572477H

Date du dernier succès:

État Aucune demande d'évaluation n'a été effectuée.

Récupérer les évaluations

- ✓ Dans un second temps, le chef d'établissement **renseigne les correspondances** entre les évaluations des élèves telles qu'elles apparaissent dans le LSU et les niveaux de maîtrise standardisés.

Tableau de correspondance des évaluations

Nouvelle évaluation : Objectifs non atteints ▼

Ajouter une correspondance

Trier par correspondances non résolues

Évaluation ▲▼	Objectifs non atteints ▲	Objectifs partiellement atteints ▲	Objectifs atteints ▲	Objectifs dépassés ▲	Absence/Dispense/Non noté(e) ▲	
++	○	○	○	○	○	Supprimer
10.	○	○	○	○	○	Supprimer
11.	○	○	○	○	○	Supprimer
11./20	○	○	○	○	○	Supprimer
12.	○	○	○	○	○	Supprimer
12./20	○	○	○	○	○	Supprimer
13.	○	○	○	○	○	Supprimer
14.	○	○	○	○	○	Supprimer
15.	○	○	○	○	○	Supprimer
15./20	○	○	○	○	○	Supprimer
16.	○	○	○	○	○	Supprimer
16./20	○	○	○	○	○	Supprimer
17.	○	○	○	○	○	Supprimer
17./20	○	○	○	○	○	Supprimer
18.	○	○	○	○	○	Supprimer

✓ Dans un 3^e temps, le chef d'établissement demande **l'intégration des évaluations**.

L'intégration du LSU dans Affelnet-lycée doit être effectuée au plus tard le **10 juin 2025 à 12h**. Il est vivement conseillé d'effectuer cette intégration en amont pour permettre la vérification, et en cas d'échec pouvoir contacter la DRAIO.



L'intégration ne peut être effectuée qu'une seule fois. En cas d'échec, contacter la

DRAIO :

ce.saio@ac-orleans-tours.fr

Fiche 4 : Procédures d'affectation et inscription

Le calendrier de l'affectation est constitué cette année de 4 étapes :

- Un pré-tour pour les élèves scolarisés en 3^e ayant formulé des vœux dans la voie professionnelle (1^{re} année de CAP, 2^{de} professionnelle) : résultats provisoires le vendredi 13 juin 2025
- Le tour principal : résultats le vendredi 27 juin 2025 à partir de 15h
- Le tour suivant n°1 : résultats le jeudi 10 juillet 2025
- Le tour suivant n°2 : résultats le jeudi 4 septembre 2025

1. Pré-tour

Un pré-tour est programmé pour tous les élèves de 3^e ayant formulé des vœux en seconde professionnelle ou en 1^{re} année de CAP.

Pour cette opération, les chefs d'établissement auront accès à la liste de leurs élèves non assurés d'une affectation le vendredi 13 juin 2025 sur Affelnet-Lycée. Il sera alors possible de proposer aux familles des élèves listés comme non assurés d'une affectation, **d'ajouter deux vœux** (sans modifier les vœux initiaux). Ces nouveaux vœux seront saisis entre le 13 juin et le 17 juin à 18h.

Cette opération permet :

- de sécuriser un vœu pour une partie des élèves, tout en leur conservant la possibilité d'être affecté sur un vœu mieux classé lors du tour principal.
- d'identifier les élèves de 3^e potentiellement non assurés d'une affectation, et de leur proposer de formuler des vœux supplémentaires.

Un courrier académique, à l'attention des familles pour lesquelles l'élève est non assuré d'une affectation sera envoyé aux établissements courant mai. Ce courrier sera remis à la famille par le chef d'établissement à l'issue du pré-tour.

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE 2025					
TOUR PRINCIPAL - SAISIE DES VŒUX EN ÉTABLISSEMENT					AFFELNET LYCÉE Version 25.2.0
Accueil	Aide	Calendrier des académies	Quitter		
Liste des élèves					
Filtrer Exporter Fermer					
Liste des élèves de l'établissement ayant fait au moins un vœu en lien avec la sécurisation					
INE ▲▼	Nom prénom(s) ▲▼	Division ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼	Statut ▲▼	
KB	B Beth	3.1	3PMET	Assuré d'une affectation	
FK	C Odile	2.1	2NDPRO 25222	Assuré d'une affectation	
KB	D Laurent	2A	2NDPRO 25410	Non éligible pour une sécurisation	
GA	E Steeve	3.1	3PMET	Non assuré d'une affectation	Saisir des vœux supplémentaires
FH	L Adam	2C	2NDPRO 20104	Non éligible pour une sécurisation	
HC	M Monique	3.1	3PMET	Assuré d'une affectation	
CD	R Lee	3.2	3PMET	Assuré d'une affectation	
7 élément(s)					
Filtrer Exporter Fermer					



Pourquoi ne faut-il pas supprimer les vœux d'un élève ayant participé au pré-tour de sécurisation ?

Pour un élève assuré d'une affectation : si on supprime un des vœux, on prend le risque de supprimer le vœu sécurisé. L'élève n'aura alors plus l'assurance d'avoir une affectation à minima sur ce vœu.

Pour un élève non assuré d'une affectation : le tour principal comprend l'ensemble des élèves (candidats vers la voie GT et la voie pro), l'élève non assuré d'une affectation au pré-tour peut être affecté sur un de ses vœux initialement formulé.

2. Tour principal

2.1 Vérification et validation des résultats

Les commissions départementales préparatoires à l'affectation sont placées sous l'autorité du DASEN. Elles examinent et valident les classements préétablis par Affelnet-lycée.

Ces commissions se tiendront le **vendredi 20 juin 2025**.

2.2 Consultation des résultats

Pour les établissements d'origine



Les établissements d'origine ont accès aux listes et aux résultats de leurs élèves dans Affelnet-lycée à partir du **26 juin 2025**. **Aucune transmission en direction des élèves ne doit être faite avant le vendredi 27 juin à 15h.**

La remise des notifications des résultats, peut avoir lieu en main propre, par voie postale ou par courriel le **vendredi 27 juin 2025 à partir de 15h00**.

La notification d'affectation précise le délai d'inscription à respecter par les familles : 5 jours, soit jusqu'au 2 juillet.

○ Pour les familles

Pour les familles qui ont saisi leurs vœux via le service en ligne, la consultation des résultats est possible à partir du **27 juin 2025 à 15h00**.

○ Pour les établissements d'accueil



Les établissements d'accueil ont accès aux listes des admis et des candidats placés en liste supplémentaire à partir du **26 juin 2025**. **Aucune transmission en direction des élèves ne doit être faite avant le vendredi 27 juin à 15h.**

A partir du **27 juin 2025, 15h00** ils informent les élèves retenus des modalités d'inscription.

2.3 Inscription dans les établissements d'accueil

Les inscriptions dans les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique sont ouvertes à partir du **27 juin 2025, 15h00**.

L'inscription peut se faire selon 2 modalités :

✓ **inscription en ligne :**

Toutes les familles de l'académie dont l'enfant est affecté en 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP dans un établissement public de l'Éducation nationale de l'académie peuvent s'inscrire en ligne à partir du **27 juin 2025 à 15h00**.

L'inscription en ligne permet aux familles de prendre connaissance des pièces à fournir pour l'inscription administrative et, éventuellement, de s'informer sur les modalités d'accueil et le dossier d'inscription papier à remettre.

✓ **dossier papier :**

Il est transmis par les établissements d'accueil, à retourner selon les modalités et le calendrier définis par ces établissements.

Recours aux listes supplémentaires

Les établissements d'accueil s'engagent à suivre les listes supplémentaires si des places se libèrent, **en respectant l'ordre de classement**, et ce, jusqu'à **épuisement de cette liste ou jusqu'au 05 septembre 2025**.

NB : si un élève refuse la place proposée, l'établissement communique à l'IEN IO le nom de l'élève et le motif du refus.

Tour suivant n°1 : suivi et démarches pour les élèves non affectés

A l'issue du tour principal d'affectation, il sera possible de saisir des vœux pour les candidats **n'ayant eu aucune affectation au tour principal**, sur les places vacantes en 1^{re} année de CAP ou 2^{de} professionnelle.

Les établissements d'origine sont responsables du suivi des élèves non affectés en lien avec les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN). La saisie des nouveaux vœux sera opérée par l'établissement d'origine.

Sont considérés comme non affectés les élèves n'ayant aucune affectation (refusés ou en liste supplémentaire (LS) partout).

En participant au tour suivant, un élève en liste supplémentaire au tour principal garde le bénéfice de sa LS.

Un élève non satisfait par son affectation ne peut pas participer au tour suivant.

La période de saisie des vœux pour ce tour s'effectuera entre le 07 et le 08 juillet 2025.

Les résultats du tour suivant n°1 seront visibles sur Affelnet-Lycée le jeudi 10 juillet 2025.

4. Tour suivant n°2

Un tour suivant numéro 2 est organisé dans Affelnet-Lycée pour l'entrée en voie professionnelle.

La période de saisie des vœux pour ce tour est prévue entre le 28 août (14 h) et le 2 septembre 2025 (17h).

La saisie des nouveaux vœux sera opérée par l'établissement d'origine.

Les résultats seront disponibles le jeudi 4 septembre 2025.

5. Tour complémentaire d'affectation d'octobre (droit à l'erreur)

Le début du tour complémentaire d'affectation d'octobre s'inscrit dans la période de consolidation de l'affectation en voie professionnelle. Il s'adresse en priorité à tout élève **inscrit** en 2^{de} professionnelle, en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} GT pour lequel un changement **de voie ou de formation** semble être une solution favorable (après concertation avec l'équipe pédagogique) et qui exprime de nouveaux souhaits de formation.

Toutefois, les élèves restés sans solution de formation pourront également, avec l'accompagnement des personnels Psy EN des CIO, participer à ce tour complémentaire mais ils ne seront pas prioritaires.

L'affectation est réalisée par une commission départementale, hors Affelnet-lycée, qui se réunira début **octobre 2025**. Les élèves affectés pourront alors s'inscrire dans leur établissement d'accueil avant les congés d'automne.

Cas particulier : demande de changement de voie d'orientation

Les demandes vers une 2^{de} générale et technologique sont étudiées par l'IEN-IO du département. Elles sont conditionnées à l'obtention d'une décision d'orientation favorable vers cette voie d'orientation à l'issue du dernier trimestre ou semestre de la classe de 3^e.

Le calendrier détaillé du tour complémentaire d'automne fera l'objet d'une circulaire après la rentrée scolaire 2025.

Fiche 5 : Entrée et inscription en classe de prépa-seconde

1. Le profil des élèves

Les élèves sortant de classe de troisième, admis en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle à l'issue de la classe de troisième et n'ayant pas obtenu le DNB, pourront rejoindre, sur la base du volontariat, avec l'accord de leurs représentants légaux, une classe de prépa-seconde dans le lycée de proximité.

Les équipes pédagogiques de troisième veilleront à identifier les élèves qui risquent de ne pas obtenir le DNB, et qui, bien que ne relevant pas d'un redoublement, présentent des fragilités : résultats scolaires inégaux, connaissances ou compétences lacunaires pouvant compromettre la réussite dans l'orientation choisie (méthodes de travail à consolider...).

2. L'information des familles et recueil des candidatures

L'information aux familles et aux élèves identifiés doit être organisée au sein de l'établissement.

Le recueil des candidatures devra s'appuyer sur la fiche académique « Candidature à l'entrée en classe de prépa-seconde » (annexe X).

Les candidatures seront transmises par le collège au chef de l'établissement d'accueil et à la direction des services départementaux de l'éducation nationale concernés avant le 20 juin 2025.

3. Le classement des élèves

Afin de préparer la commission d'affectation :

- en amont des résultats du DNB, les chefs des établissements d'accueil avec leurs équipes pédagogiques et en lien avec l'IEN-IO, prendront connaissance des besoins des élèves afin de finaliser leur projet pédagogique, donner leur avis sur les candidatures et classer toutes les candidatures en fonction du bénéfice que la classe pourra apporter à chacun.

- les services de scolarité anticiperont les préparatifs de la commission et écarteront les candidats ayant obtenu le DNB dès la diffusion de leurs résultats.

4. La commission d'affectation

La commission préparatoire à l'affectation des élèves (composée conformément à l'arrêté du 14 juin 1990), sera réunie dès la publication des résultats du DNB. Pour son bon déroulement et la transparence des décisions prises, les critères pris en compte dans l'examen des candidatures seront partagés en amont et largement communiqués. Ces critères académiques fixeront la hiérarchie des priorités d'admission comme suit :

- les élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme étant susceptibles de tirer un bénéfice d'un passage par la classe prépa-seconde et volontaires pour intégrer cette classe,

- les élèves résidant dans la zone de desserte du lycée, puis les élèves hors zone demandant un internat.

Dans la mesure du possible, les élèves admis en seconde GT et en seconde pro seront équitablement représentés dans la composition de la prépa-seconde.

Afin de garantir que chaque élève retenu puisse poursuivre à l'issue de l'année de prépa-seconde dans la formation et l'établissement où il a été initialement admis, les services académiques conserveront l'historique du parcours : affectation et inscription.

5. L'inscription en classe de prépa-seconde

Les représentants des élèves admis dans la classe de prépa-seconde recevront une notification dès les conclusions de la commission et seront informés des démarches qu'ils doivent effectuer le cas échéant pour inscrire leur enfant.

- Lorsque leur enfant a été affecté initialement dans une classe de seconde de l'établissement, il suffira que le chef d'établissement mette à jour la base élèves en substituant le MEF prépa-seconde à celui sur lequel l'élève avait été affecté puis inscrit. La famille n'aura pas de démarches d'inscription supplémentaires à effectuer.

- Lorsque l'élève a été affecté dans un établissement, mais est finalement appelé à poursuivre en prépa-seconde dans un autre, le premier établissement sera informé de la nouvelle affectation et transfèrera la fiche SIECLE de l'élève au second. La famille sera invitée à se rapprocher de ce dernier pour s'assurer de la complétude du dossier d'inscription de son enfant.

- Si l'élève est sans affectation, sa fiche SIECLE sera transmise par son établissement d'origine à l'établissement préfigurateur et la famille sera informée des délais dont elle dispose pour inscrire son enfant dans ce dernier.

Les délais d'inscription qui tiendront compte de la période de fermeture estivale des établissements et des départs des familles en congés pourront s'étendre jusqu'à la rentrée scolaire.

Les élèves non admis en classe de prépa-seconde conserveront leur inscription initiale le cas échéant.

6. Liste des établissements proposant une prépa-seconde à la rentrée 2025

Lycée polyvalent Édouard Vaillant à Vierzon

Lycée polyvalent Silvia Monfort à Luisant

Lycée polyvalent Blaise Pascal à Châteauroux

LGT Grandmont à Tours (en jumelage avec le LP Victor Laloux à Tours)

Lycée polyvalent Robert Badinter à Blois

Lycée polyvalent Maurice Genevoix à Ingré

Fiche 6 : Autres situations : vœux hors académie, élèves scolarisés au CNED, CFA, RFI....

1. Procédure de saisie des vœux :

Candidats	Modes de saisie
<p>Élèves du palier 3 souhaitant formuler un vœu en dehors de l'académie d'Orléans-Tours</p>	<p>Si les représentants légaux utilisent le service en ligne Choisir son orientation pour la saisie des vœux, la bascule des vœux dans Affelnet des académies demandées généré automatiquement un code transmis à l'établissement d'origine pour permettre de compléter le dossier.</p> <p>Pour les représentants légaux n'utilisant pas la saisie sur le service en ligne, l'établissement d'origine doit utiliser le portail Affelmap : https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/ La connexion nécessite la demande préalable d'un mot de passe, soumise à acceptation par l'administrateur académique (prévoir un délai de réponse). Pour l'obtenir, il est nécessaire de renseigner une adresse officielle valide de type : @ac-nantes.fr, @cneap.fr, @nomdel'établissement.fr</p>
<p>Élèves scolarisés au CNED En CFA</p>	<p>Le portail Affelmap est utilisée pour renseigner les vœux dans Affelnet-lycée de l'académie d'Orléans-Tours. https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/</p> <p>La connexion nécessite la demande préalable d'un mot de passe, soumise à acceptation par l'administrateur académique (prévoir un délai de réponse). Pour l'obtenir, il est nécessaire de renseigner une adresse officielle valide de type : @ac-nantes.fr, @cneap.fr, @nomdel'établissement.fr</p>
<p>Retour en formation initiale (RFI)</p>	<p>La saisie des vœux des candidats à un retour en formation initiale (RFI) est effectuée sous la responsabilité du directeur de CIO où la demande a été recueillie. Cf. <i>Circulaire académique 2025 relative au RFI.</i></p> <p>L'accès à Affelnet-lycée se fait via le portail Affelmap : https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/ La connexion nécessite la demande préalable d'un mot de passe, soumise à acceptation par l'administrateur académique (prévoir un délai de réponse).</p>
<p>Etablissements privés hors contrat Instruction dans la famille Etablissements spécialisés (établissements médicaux sociaux)</p>	<p>Contact obligatoire avec la DSDEN du 1^{er} vœu pour la constitution du dossier de candidature (contacts p.20).</p>

2. Saisie et intégration des évaluations

Pour les élèves qui postulent en dehors de l'académie, il n'y a pas de bascule automatique du LSU dans Affelnet-Lycée, l'établissement doit effectuer une saisie manuelle. **La saisie des évaluations dans l'onglet « saisie des évaluations » est obligatoire.**

La saisie du socle, pour chaque compétence est renseignée à l'aide du menu déroulant.

The screenshot shows the 'Saisie des évaluations' tab in a software interface. A dropdown menu is open for 'Compétences du socle'. The menu items are: Langue française, Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales, Langages mathématiques, scientifiques et informatiques, Langages des arts et du corps, Méthodes et outils pour apprendre, Formation de la personne et du citoyen, Systèmes naturels et systèmes techniques, and Représentations du monde et activité humaine. To the right of the menu, a legend indicates the point values for each level: Absence / dispense / non évalué (0 points), Maîtrise insuffisante (10 points), Maîtrise fragile (25 points), Maîtrise satisfaisante (40 points), and Très bonne maîtrise (50 points).

Concernant la saisie des bulletins scolaires périodiques, il convient de calculer la moyenne des points pour les 12 disciplines.

Exemple pour un élève qui a été noté sur 20 : en français, si l'élève a obtenu une note de 11 au 1^{er} trimestre, de 8 au 2^e trimestre, de 10 au 3^e trimestre, le score renseigné est de 11.333 :

« 11 » au 1 ^{er} trimestre correspond au groupe 3 = 13 points	} (13 + 8 + 13) / 3 = 11.333
« 8 » au 2 ^e trimestre correspond au groupe 2 = 8 points	
« 10 » au 3 ^e trimestre correspond au groupe 3 = 13 points	

La marque décimale est le point. Les scores sont renseignés au centième près.

The screenshot shows the 'Disciplines' tab in the software interface. It lists 12 subjects with corresponding input fields for scores. The 'FRANCAIS' field is highlighted with a yellow circle and contains the value '12.20'. The other fields are empty.

Discipline	Score (points)
FRANCAIS	12.20
MATHEMATIQUES	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	
LANGUE VIVANTE 1	
LANGUE VIVANTE 2	
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	
ARTS PLASTIQUES	
EDUCATION MUSICALE	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	
TECHNOLOGIE	
PHYSIQUE-CHIMIE	

Une fiche détaillée : procédure Affelmap-Rentrée 2025 est disponible sur [Affelmap/Orléans-Tours](https://www.affelmap.fr/Orléans-Tours).

Contacts utiles

- **Orléans-Tours assistance – support aux utilisateurs des systèmes d'information**
(Problèmes de connexion à internet, de configuration de postes informatiques, d'utilisation de logiciel ...)
Tél. 0810 000 081 ou mél : assistance@ac-orleans-tours.fr
- **Les inspectrices, inspecteurs de l'Éducation nationale - Information Orientation (IEN - IO)**
(Questions sur les procédures, les spécificités départementales, le suivi de la saisie, l'ACS, ...)

DSDEN du CHER Cité Condé - Bât F Rue du 95 ^e de ligne - BP 608 18016 Bourges Cedex	IEN IO Marc Chartrain ce.iio18@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.36.08.20.13
DSDEN de l'EURE-ET-LOIR Cité administrative - CS 70527 15 place de la République 28019 Chartres Cedex	IEN IO Emeline Marin ce.iio28@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.36.15.11.04
DSDEN de l'INDRE Cité administrative Bertrand 49 boulevard George Sand Bâtiment D-E-F 36000 Châteauroux	IEN IO Fatima Maaroufi ce.ienio36@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.54.60.57.34
DSDEN de l'INDRE-ET-LOIRE 25 rue Milletière – CS 97253 37072 Tours Cedex 2	IEN IO Anne-Virginie Brotons ce.iio37@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.47.60.77.51
DSDEN du LOIR-ET-CHER Pôle administratif Pierre Charlot 31 mail Pierre Charlot 41000 Blois	IEN IO Laurent Pinault ce.iio41@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.34.03.90.50
DSDEN du LOIRET 19 rue Eugène Vignat 45043 Orléans Cedex 1	IEN IO Angélique Martin ce.iio45@ac-orleans-tours.fr Secrétariat 02.38.24.29.96

- **La délégation de région académique pour l'information et l'orientation (DRAIO)**
(Questions sur les documents académiques, les procédures, les vœux des candidats hors académie, ...),
Valérie Buéri – psychologue de l'Éducation nationale en charge du dossier post 3^e. Tél. 02.38.79.42.41
mél : ce.saio@ac-orleans-tours.fr
- **La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – région Centre – Val de Loire, service régional de la formation et du développement (DRAAF – SRFD)**
(Questions relatives à l'enseignement agricole)
Odile Willemetz - chargée de mission orientation - communication
Tél. 02.38.77.40.32 ou mél : srfd.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
odile.willemetz@agriculture.gouv.fr
- **Les centres d'information et d'orientation (CIO)**
(Questions relatives au retour en formation initiale, 2^e session d'affectation, ...)
Liste et coordonnées : <https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cio-121508>

Mentions légales

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est responsable de l'application Affelnet-lycée.

L'application Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelle, seconde générale et technologique et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires des données de l'affectation. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques.

Les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données (droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression) s'exercent auprès du directeur ou de la directrice académique des services de l'Éducation nationale.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

ANNEXES

- Annexe I** Formations comportant des modalités particulières d'admission
- Annexe II** Sectorisation des enseignements optionnels et 2^{de} STHR n'existant pas dans tous les départements
- Annexe III** CAP accueillant prioritairement des élèves issus de 3^e générale, prépa-métiers et CAP à public réservé
- Annexe IV** Coefficients pour l'affectation en voie professionnelle
- Annexe V** Formulaire de demande d'assouplissement de la carte scolaire
- Annexe VI** Procédure pour les élèves qui résideront ailleurs qu'au domicile des représentants légaux à la rentrée prochaine
- Annexe VII** Passage d'élèves entre les établissements du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et ceux du Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Annexe VIII** Dossier de candidature post 3^e
- Annexe IX** Dossier de candidature en cas d'appel rejeté
- Annexe X** Dossier de candidature en classe de prépa-seconde

Formations comportant des modalités particulières d'admission

Pour ces formations, en amont de la procédure « classique » d'affectation post 3^e, les établissements concernés organisent un recrutement spécifique. La sélection peut se faire sous forme de dossier, test et/ou entretien. Il convient donc toujours de prendre contact avec l'établissement.

➤ Pour tous les élèves candidats à une formation à recrutement particulier, la saisie du vœu dans Affelnet est **obligatoire**. S'agissant d'un recrutement généralement très sélectif, les candidats **doivent obligatoirement prévoir d'autres vœux pour le cas où leur candidature serait refusée**.

➤ L'admission définitive nécessite au-delà des résultats de la procédure de sélection, une décision favorable d'orientation du chef d'établissement d'origine pour le niveau d'étude considéré (2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP).

➤ Les établissements proposant des formations à recrutement particulier doivent avoir communiqué la liste des élèves retenus au plus tard le **28 Mai 2025 à la DSDEN uniquement**. Les résultats des procédures de recrutement particulier ne doivent pas être communiqués aux familles et aux établissements d'origine.

1. Classes de seconde générale et technologique

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
2GT ABIBAC LEGT P.L. Courier 37000 Tours Tél : 02.47.60.35.05	Indre Indre-et-Loire Loir-et-Cher	Jeudi 15 mai 2025	Dossier à demander au secrétariat de direction du lycée ou à télécharger sur le site à compter du 1er mars 2025 : https://lycee-paul-louis-courier.fr/ Conditions d'admission : Dossier + sélection sur entretien organisée au lycée Paul-Louis Courier. Entretiens les 12, 13 et 14 mai 2025
2GT ABIBAC LEGT C. Péguy 45000 Orléans Tél : 02.38.22.62.40	Cher Eure-et-Loir Loiret	Jeudi 15 mai 2025	Dossier de candidature à télécharger sur le site internet du lycée à partir du 3 mars 2025 . https://lyceepeguyorleans.fr/ Conditions d'admission : Entretien et test organisés au lycée le 21 mai 2025 .
2GT BACHIBAC LEGT J. Giraudoux 36000 Châteauroux Tél : 02.54.08.20.40	Académie	Jeudi 15 mai 2025	Dossier candidature disponible dans les collèges, lycée ou à télécharger sur le site de l'établissement : https://0360008n.etab.giprecia.org/ Pièces à fournir : bulletins (année en cours).

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>2GT BACHIBAC</p> <p>LEGT P.L. Courier 37000 Tours Tél : 02.47.60.35.05</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier à demander au secrétariat de direction du lycée ou à télécharger sur le site à compter du 1^{er} mars 2025 : https://lycee-paul-louis-courier.fr/</p> <p>Conditions d'admission : Dossier + sélection sur entretien organisée au lycée Paul-Louis Courier.</p> <p>Entretiens les 12 et 13 mai 2025</p>
<p>2GT BACHIBAC</p> <p>LEGT R. Badinter 41000 Blois Tél : 02.54.56.29.00</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier à compléter et à renvoyer à l'établissement.</p> <p>Pièces à fournir : bulletins, lettre de motivation en français et en espagnol, avis des enseignants en LV du collège.</p> <p>Entretien oral pour les candidats retenus après étude du dossier.</p>
<p>2GT ESABAC</p> <p>LEGT Choiseul 37000 TOURS Tél : 02.47.88.10.30</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Recrutement sur dossier à télécharger sur le site du lycée : http://lyceechoiseul.fr/</p> <p>ou à demander par mail : scolarite.choiseul@ac-orleans-tours.fr</p>
<p>2GT option culture et pratique de la danse ou de la musique</p> <p>Lycée P.L. Courier 37000 Tours Tél : 02.47.60.35.05</p>	Académie + Académies limitrophes (Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Nantes, Poitiers, Rouen, Versailles)	<p>Inscription à « Jazz à Tours » du 24 février au 23 avril 2025</p> <p>Inscription au CRR de Tours du 10 février au 5 mars 2025</p>	<p>Dossier d'inscription à télécharger sur : https://www.jazzatours.com rubrique cursus spécialisés</p> <p>Inscriptions en ligne : https://www.conservatoiretours.fr</p> <p>Tests Conservatoire : le 5 avril 2025</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>2GT option culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre</p> <p>LEGT J. Zay 45000 Orléans Tél : 02.38.78.12.12</p>	<p>Académie</p>	<p>Jeudi 15 mai 2025</p> <p>Vous pouvez vous présenter avec votre dossier jusqu'à 18h00.</p>	<p>Le dossier de candidature sera à télécharger sur le site internet de l'établissement ou à demander au collège.</p> <p>Les auditions/entretiens auront lieu du 21 mai au 23 mai 2025.</p> <p>Les candidats recevront une convocation pour les auditions/entretiens par mail.</p> <p>La saisie du vœu générique du lycée de secteur dans Affelnet est obligatoire afin d'obtenir une affectation si l'élève n'est pas retenu aux tests.</p> <p>Secrétaire référente : Elodie CHOLET elodie.cholet@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Attention : aucune modification de ce calendrier ne sera possible quel que soit le motif.</p>
<p>2GT Section internationale</p> <p>LEGT Fulbert 28000 Chartres Tél : 02.37.88.27.00</p>	<p>Académie</p>	<p>Jeudi 15 mai 2025</p>	<p>Des tests de niveau de langue et de compétences écrites et orales sont obligatoires pour intégrer la Section Internationale Américaine trilingue.</p> <p>Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de l'établissement ou à demander à votre collège.</p> <p>Test écrit le jeudi 22 mai 2025 au matin au lycée Fulbert.</p> <p>Test oral le vendredi 23 mai 2025.</p> <p>Les candidats recevront une convocation aux tests d'admission par mail.</p> <p>La saisie du vœu générique du lycée de secteur dans Affelnet est obligatoire afin d'obtenir une affectation si l'élève n'est pas retenu aux tests.</p> <p>Contact de l'établissement : ce.02810471@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Attention : aucune modification de ce calendrier ne sera possible quel que soit le motif.</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>2GT Section internationale</p> <p>LEGT J. Zay 45000 Orléans Tél : 02.38.78.12.12</p>	<p>Académie</p>	<p>Jeudi 15 mai 2025</p> <p>Vous pouvez vous présenter avec votre dossier jusqu'à 18h00.</p>	<p>Des tests de niveau de langue et de compétences écrites et orales sont obligatoires pour intégrer la Section internationale Britannique.</p> <p>Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de l'établissement ou à demander au collègue.</p> <p>Test écrit le mercredi 21 mai 2025 au lycée Jean ZAY, de 10h00 à 12h00, salle « Amphi Jacobson »</p> <p>Test oral à partir du mercredi 28 mai 2025. Il n'aura lieu que pour les élèves admissibles à l'issue de l'épreuve écrite.</p> <p>Les candidats recevront une convocation aux tests d'admission par mail.</p> <p>La saisie du vœu générique du lycée de secteur dans Affelnet est obligatoire afin d'obtenir une affectation si l'élève n'est pas retenu aux tests.</p> <p>Professeur référent : Nicolas TAVERNIER nicolas.tavernier@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Secrétaire référente : Elodie CHOLET elodie.cholet@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Attention : aucune modification de ce calendrier ne sera possible quel que soit le motif.</p>

2. 1^{re} année de CAP ou seconde professionnelle

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>CAP Agent de sécurité</p> <p>LP A. Ampère 41100 Vendôme Tél. : 02.58.40.01.10</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier de candidature disponible en téléchargement sur le site du lycée : https://lycee-ampere41.com/</p> <p>Retour des dossiers par les établissements d'origine.</p>
<p>CAP Art et techniques de la bijouterie options</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bijouterie-joaillerie - Sertissage - Polissage finition <p>LP J. Guéhenno 18200 St Amand Montrond Tél. : 02.58.40.00.00</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier de candidature disponible en téléchargement sur le site du lycée : https://lycee-jeanguehenno-saint-amand-montrond.fr</p> <p>Recrutement sur dossier et entretien de motivation :</p> <p>Dossier avec lettre de motivation, bulletins scolaires, au minimum 6 ou 7 dessins format A4 réalisés soit dans le cadre scolaire et attestés au dos par le professeur d'arts plastiques, soit au cours d'activités conduites à titre personnel. Le thème est libre (pas de mangas).</p> <p>Entretien de motivation en présentiel sauf pour les candidats ayant réalisé un mini stage.</p>
<p>CAP Commercialisation et services en hôtel – café - restaurant option Marine nationale</p> <p>LP Châteauneuf 36200 Argenton sur Creuse Tél : 02.54.24.00.63</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intradef.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>CAP Commercialisation et services en hôtel – café - restaurant option Marine nationale</p> <p>LP Albert Bayet 37000 Tours Tél. 02.47.77.12.12</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Retrait des dossiers après demande par mail, téléphone ou en main propre au CIRFA de Tours, Bureau Marine, 60ter Bd Jean Royer 37000 Tours Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Dépôt des dossiers par mail à l'adresse ci-dessus. En cas de difficulté, contacter maître DUVAL au 06 74 70 37 20.</p> <p>Recrutement sur dossier et entretien de motivation (à distance si nécessaire) sur convocation.</p>
<p>CAP Commercialisation et services en hôtel – café - restaurant option Marine nationale</p> <p>LHT 41000 Blois Tél : 02.54.51.51.54</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>
<p>CAP Cuisine option Marine nationale</p> <p>LP Châteauneuf 36200 Argenton sur Creuse Tél : 02.54.24.00.63</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>CAP Cuisine option Marine nationale</p> <p>LP Albert Bayet 37000 Tours Tél. 02.47.77.12.12</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Retrait des dossiers après demande par mail, téléphone ou en main propre au CIRFA de Tours Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 Tours Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Dépôt des dossiers par mail à l'adresse ci-dessus. En cas de difficulté, contacter maître DUVAL au 06 74 70 37 20.</p>
<p>CAP Cuisine option Marine nationale</p> <p>LHT 41000 Blois Tél : 02.54.51.51.54</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>
<p>CAP Ebéniste</p> <p>LP d'Arsonval 37510 Joué les Tours Tél. : 02.47.80.19.19</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet du lycée :</p> <p>https://lyceearsonval.wordpress.com</p>
<p>CAP Ebéniste</p> <p>LP Château Blanc 45120 Chalette-sur-Loing Tél. : 02.36.84.98.10</p>	Académie + Départements limitrophes de Seine-et-Marne, Yonne et Essonne	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier de candidature à télécharger sur le site internet du lycée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 lettre de motivation manuscrite précisant l'intérêt pour cette filière et les démarches éventuellement effectuées pour confirmer ce choix d'orientation (stages chez des professionnels, participation à des concours, à des portes ouvertes, des forums, des expositions, etc.) ; - 1 curriculum vitae ; - La photocopie des 3 derniers bulletins scolaires à la date du dépôt de la candidature ; - Eventuellement photos de réalisations personnelles effectuées pendant les stages.

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>Bac Pro Artisanat et métiers d'arts 3 options : - Communication visuelle plurimédia - Marchandisage visuel - Métiers de l'enseigne et de la signalétique</p> <p>LP d'Arsonval 37510 Joué les Tours Tél. : 02.47.80.19.19</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet du lycée : https://lyceearsonval.wordpress.com</p>
<p>Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique</p> <p>Lycée agricole Educavert 37400 Amboise Tél. : 02.47.23.35.50</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Dossier à télécharger sur https://educavert.fr/nos-formations/filiere-hippique/</p> <p>Conditions d'admission en 2^{de} et 1^{re} : Dossier + Entretien de motivation et de questions techniques (théorie Galop) + Bulletins.</p> <p>Le galop 5 est fortement recommandé.</p>
<p>Famille de métiers de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>- Bac pro Commercialisation et services en restauration option Marine nationale</p> <p>- Bac pro Cuisine option Marine nationale</p> <p>LP Châteauneuf 36200 Argenton sur Creuse Tél : 02.54.24.00.63</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>Famille de métiers de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>- Bac pro Commercialisation et services en restauration option Marine nationale</p> <p>- Bac pro Cuisine option Marine nationale</p> <p>LP Albert Bayet 37000 Tours Tél. 02.47.77.12.12</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Retrait des dossiers après demande par mail, téléphone ou en main propre au CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Dépôt des dossiers par mail à l'adresse ci-dessus. En cas de difficulté, contacter maître DUVAL au 06 74 70 37 20.</p> <p>Recrutement sur dossier et entretien de motivation (à distance si nécessaire) sur convocation.</p> <p>Possibilité d'intégrer le partenariat en 1^{er} et dans le cadre d'une 1^{er} passerelle.</p>
<p>Famille de métiers de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>- Bac pro Commercialisation et services en restauration option Marine nationale</p> <p>- Bac pro Cuisine option Marine nationale</p> <p>LHT 41000 Blois Tél : 02.54.51.51.54</p>	Académie	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>
<p>Famille « Métiers des transitions numérique et énergétique »</p> <p>Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés option Marine nationale</p> <p>LP Châteauneuf 36200 Argenton sur Creuse Tél. : 02.54.24.00.63</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Pour le retrait des dossiers, contactez-le CIRFA de Tours-Bureau Marine 60ter Bd Jean Royer 37000 TOURS Tél : 02.34.53.80.66</p> <p>cirfa-marine-tours.sec.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p>Modalités particulières de retour des dossiers : CIRFA Tours-Bureau Marine nationale</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>Famille « Métiers des transitions numérique et énergétique »</p> <p>- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés option Marine nationale</p> <p>- Bac pro Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique option Marine nationale</p> <p>LP Becquerel 37000 Tours Tél. 02.47.32.48.00</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Recrutement sur dossier scolaire et lettre de motivation.</p> <p>Entretien possible devant une commission mixte (Marine / Education Nationale) qui se réunira le vendredi 23 mai 2025.</p> <p>Dossier à demander et à déposer au : CIRFA Marine – RD 910 37076 Tours Cedex 2 Tél. : 02 34 53 80 37</p> <p>Conditions particulières : avoir la nationalité française, savoir nager, aptitudes médicales.</p> <p>Attention : l'affectation définitive en 1^{re} MELEC ou CIEL est conditionnée par la procédure Affelnet en fin de 2^{de}.</p> <p>A l'issue de cette procédure, la commission mixte confirmera ou non l'affectation au sein du partenariat Marine Nationale / Education nationale.</p>
<p>Famille « Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées »</p> <p>Bac Pro Maintenance des systèmes de production connectés option Marine nationale</p> <p>LP Maréchal Leclerc de Hauteclocque 45140 St Jean de la Ruelle Tél. : 02.36.86.49.00</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Constitution d'un dossier de motivation (à retirer dans le collège d'origine).</p> <p>Entretien devant un jury d'admission composé de sous-officiers du CIRFA Marine et d'enseignants du lycée le vendredi 23 mai 2025.</p>
<p>Bac Pro Photographie</p> <p>LP V. Laloux 37200 Tours Tél. : 02.36.93.66.10</p>	France	Jeudi 15 mai 2025	<p>Détail de la procédure et téléchargement des documents constitutifs du dossier de candidature depuis le site Internet du lycée : www.lyceevictorlaloux.fr</p> <p>Dossier de candidature à réaliser et à envoyer exclusivement par voie postale à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: right;">LP Victor Laloux 6 avenue Monge 37 200 Tours</p>

SECTIONS ET ETABLISSEMENTS	AIRE DE RECRUTEMENT	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	MODALITES PARTICULIERES
<p>Bac Pro Technicien en expérimentation animale</p> <p>LEGTA 41100 Vendôme Tél. : 02.54.67.44.00</p>	<p>France</p>	<p>Jeudi 15 mai 2025</p>	<p>Pour obtenir le dossier : contacter directement l'établissement : par téléphone : 02 54 67 44 00 ou par courriel : legta.vendome@educagri.fr</p> <p>Documents à joindre au dossier : lettre de motivation et bulletins de 3e.</p> <p>Entretien de sélection avec un jury composé d'un enseignant de matière technique et d'un enseignant de matière générale, le mercredi 21 mai de 8h30 à 12h, sur convocation uniquement.</p>
<p>Bac Pro Technicien en prothèse dentaire</p> <p>LP V. Laloux 37000 Tours Tél. : 02.36.93.66.10</p>	<p>France</p>	<p>Jeudi 15 mai 2025</p>	<p>Détail de la procédure et téléchargement des documents constitutifs du dossier de candidature depuis le site Internet du lycée : www.lyceevictorlaloux.fr</p> <p>Dossier de candidature exclusivement numérique à réaliser et à envoyer à l'adresse suivante : ce.0370771m@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Ce dossier est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 fiche de renseignements • 1 lettre de motivation • 1 questionnaire • La photocopie des bulletins de notes <p>Entretiens et tests : 1^{re} quinzaine de juin 2025</p>

**Sectorisation des enseignements optionnels et 2^{de} STHR
n'existant pas dans tous les départements à la rentrée 2025**

ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNELS OU 2 ^{DE} SPECIFIQUE	DEPARTEMENT D'ORIGINE DES ELEVES					
	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET
	18	28	36	37	41	45
Arts : danse → Lycée Marceau – Chartres	RECRUTEMENT ACADEMIQUE					
Création et culture - design	18	28	18 - 37 41 - 45	37	41	45
Ecologie-agronomie-territoires- développement durable	RECRUTEMENT NATIONAL					
2^{de} STHR → Lycée Jacques Cœur – Bourges → Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme du Val de Loire – Blois → Lycée Hôtelier de l'Orléanais – Olivet	RECRUTEMENT ACADEMIQUE					

Recrutement au sein du département d'origine
 Recrutement élargi à un (des) autre(s) département(s)

Grille de lecture : les élèves originaires d'Eure-et-Loir (28) souhaitant se porter candidat pour l'enseignement optionnel « création et culture - design » sont prioritaires uniquement dans l'Eure-et-Loir (28). Les élèves originaires de l'Indre (36) pour l'enseignement optionnel « création et culture - design » sont prioritaires dans les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

CAP accueillant prioritairement des élèves issus de 3^e générale, prépa-métiers et CAP à public réservé

1. CAP accueillant prioritairement des élèves issus de 3^e générale et prépa-métiers

CAP	ETABLISSEMENTS
Accompagnement éducatif petite enfance	18. LP Jean Mermoz – BOURGES
Agent de sécurité ¹	41. LP Ampère – VENDOME
Art et techniques de la bijouterie – joaillerie ¹	18. LP J. Guéhenno –ST AMAND MONTROND
Décoration en céramique	18. LP H. Brisson – VIERZON
Ébéniste ¹	37. LP d'Arsonval – JOUÉ-LES-TOURS 45. LP Château Blanc – CHALETTE-SUR-LOING
Maintenance des véhicules <i>option A voitures particulières</i>	45. LP Maréchal Leclerc – SAINT JEAN-DE-LA-RUELLE
Maintenance des véhicules <i>option C motocycles</i>	37. LP Bayet – TOURS
Maroquinerie	36. LP Balzac d'Alembert - ISSOUDUN
Tailleur de pierre	45. Lycée Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN-DE-BRAYE

2. CAP à public réservé

Les autres CAP proposés dans les lycées publics de l'académie sont destinés à accueillir en priorité des élèves issus de 3^e SEGPA (liste des intitulés des diplômes en annexe de la circulaire n° 268 /100 du 16 avril 2025)

¹ Formations comportant des modalités particulières d'admission (cf. annexe 1)

Coefficients pour l'affectation en voie professionnelle

		DOMAINES PEDAGOGIQUES							
		FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LV 1 LV 2	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES MUSIQUE	PHYSIQUE-CHIMIE SVT TECHNO.	TOTAL DISCIPLINAIRE
	DOMAINES PROFESSIONNELS								
20	Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22	Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23	Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24	Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25	Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30	Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31	Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32	Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33	Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34	Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

Liste des formations et domaines professionnels associés :

La colonne code¹ permet de consulter les coefficients d'affectation selon les domaines professionnels (page 1 de l'annexe IV).

Précisions : pour les formations à recrutement particulier, c'est la décision prise en commission qui est considérée.

CAP	Code ¹	Domaines professionnels
Accompagnant éducatif petite enfance	33	Servives aux personnes
Agent accompagnant au grand âge	33	Services aux personnes
Carrossier automobile	25	Mécanique, électricité, électronique
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	33	Services aux personnes
Conducteur d'installations de production	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Constructeur de routes et d'aménagements urbains	23	Génie civil, construction, bois
Couvreur	23	Génie civil, construction, bois
Cuisine	22	Transformations
Décoration en céramique	22	Transformations
Ébéniste	23	Génie civil, construction, bois
Électricien	25	Mécanique, électricité, électronique
Équipier polyvalent du commerce	31	Echanges et gestion
Fleuriste	31	Echanges et gestion
Interventions en maintenance technique des bâtiments	23	Génie civil, construction, bois
Maçon	23	Génie civil, construction, bois
Maintenance des matériels (toutes options)	25	Mécanique, électricité, électronique
Maintenance des véhicules (toutes options)	25	Mécanique, électricité, électronique
Maroquinerie	24	Matériaux souples
Menuisier aluminium-verre	23	Génie civil, construction, bois
Menuisier fabricant	23	Génie civil, construction, bois
Menuisier installateur	23	Génie civil, construction, bois
Métallier	25	Mécanique, électricité, électronique
Métiers de la mode - vêtement flou	24	Matériaux souples
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing	24	Matériaux souples
Monteur en installations sanitaires	23	Génie civil, construction, bois
Opérateur/opératrice logistique	31	Echanges et gestion
Peintre-applicateur de revêtements	23	Génie civil, construction, bois
Peintre automobile	25	Mécanique, électricité, électronique
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	22	Transformations
Propreté et prévention des biocontaminations	34	Services à la collectivité
Tailleur de pierre	23	Génie civi, construction, bois

CAP agricole	Code ¹	Domaines
Métiers de l'agriculture	21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
Services aux personnes et vente en espace rural	33	Services aux personnes

Seconde professionnelle	Code ¹	Domaines professionnels
Accompagnement, soins et services à la personne	33	Services aux personnes
Animation-enfance et personnes âgées	33	Services aux personnes
Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	24	Matériaux souples
Carrossier peintre automobile	25	Mécanique, électricité, électronique
Conducteur transport routier marchandises	31	Echanges et gestion
Construction et aménagement de véhicules	25	Mécanique, électricité, électronique
Hygiène, propreté, stérilisation	34	Services à la collectivité
Métiers de l'aéronautique	25	Mécanique, électricité, électronique
Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	23	Génie civil, construction, bois
Métiers de l'alimentation	22	Transformations
Métiers de la beauté et du bien-être	33	Services aux personnes
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	30	Spécialités plurivalentes des services
Métiers de l'hôtellerie-restauration	33	Services aux personnes
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	25	Mécanique, électricité, électronique
Métiers de la couture et de la confection	24	Matériaux souples
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Métiers de la relation client	31	Echanges et gestion
Métiers de la sécurité	34	Services à la collectivité
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	23	Génie civil, construction, bois
Métiers des industries graphiques et de la communication	32	Communication et information
Métiers des transitions numérique et énergétique	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Métiers du cuir option maroquinerie	24	Matériaux souples
Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Modélisation et prototypage 3D	20	Spécialités pluritechnologiques de la production
Plastiques et composites	22	Transformations
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques	22	Transformations
Technicien d'interventions sur installations nucléaires	22	Transformations
Technicien constructeur bois	23	Génie civil, construction, bois

Seconde professionnelle agricole	Code ¹	Domaines professionnels
Métiers de l'alimentation – bio-industries et laboratoire	22	Transformations
Métiers de la nature - jardin – paysage- forêt	21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
Métiers des productions	21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
Métiers du conseil-vente	22	Transformations
Services aux personnes et animation dans les territoires	33	Services aux personnes

¹ Le code permet de consulter les coefficients d'affectation selon les domaines professionnels (page 1 de l'annexe IV)

**DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE
SCOLAIRE POUR L'ENTRÉE EN CLASSE
DE 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

- Pour le département
 Hors département

Elève :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

N° INE :

Adresse :
.....
.....
.....

Tél :

Représentants légaux :

NOM, Prénom : NOM, Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél : Tél :

Courriel : Courriel :

DEMANDE à retourner à l'établissement pour le 23 MAI 2025 - UN DOSSIER PAR VŒU**Réservé à la
DSDEN**

Etablissement actuel : Nom : Ville : Classe d'origine : <input type="checkbox"/> 3 ^e <input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT Boursier : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Lycée de secteur :	Lycée demandé au titre de l'assouplissement de la carte scolaire : Enseignements optionnels : Code vœu (à renseigner par le collège) <input type="text"/>	Avis Critère bonifications :
Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre	
<input type="checkbox"/> Elève souffrant d'un handicap	<input type="checkbox"/> Décision de la commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	
<input type="checkbox"/> Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<input type="checkbox"/> Certificat médical (sous pli confidentiel)	
<input type="checkbox"/> Elève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé-e dans l'établissement souhaité à la rentrée 2025	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité 2024/2025	
<input type="checkbox"/> Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile	
<input type="checkbox"/> Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	<input type="checkbox"/> Toute pièce permettant de justifier la demande (justificatif d'inscription dans une association...)	

J'ai bien noté que : les demandes d'affectation dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire sont satisfaites **dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements.**

L'accès à un établissement par assouplissement de la carte scolaire **ne garantit pas une place en internat** dans cet établissement.

A Le, Signature des représentants légaux Inscrire nom et prénom (obligatoire) Signature : 1- 2-	A Le, Signature du chef d'établissement Inscrire nom et prénom (obligatoire) : Signature :
---	--

Logo ou cachet de
l'établissement

**DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE POUR
L'ENTRÉE EN CLASSE DE 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

Coordonnées de
l'établissement

Rentrée scolaire septembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom et prénom de l'élève

Dans le cadre de la procédure d'affectation en classe de 2^{de} générale et technologique pour la rentrée 2025, vous avez formulé une demande d'assouplissement de la carte scolaire.

J'accuse réception de votre dossier, déposé en date du auprès du collège
.....

Le présent document ne prévaut pas d'une décision conforme à vos vœux.

La notification d'affectation au lycée qui vous sera remise à compter du 27 juin 2025, vaudra notification de l'accord ou du refus de votre demande d'assouplissement à la carte scolaire.

Date, qualité, signature

Procédure pour les élèves qui résideront ailleurs qu'au domicile des représentants légaux à la rentrée prochaine

L'article L. 131-4 du code de l'éducation précise : "Sont personnes responsables, pour l'application du présent chapitre [obligation scolaire], les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait".

L'article D. 211-11 du code de l'éducation dispose : "(...) Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte d'un établissement, des élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits sur l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dont relève cet établissement. (...)". La condition de l'inscription repose donc sur le lieu de résidence qui est, sauf exception, celui des responsables de l'élève.

Au vu de ces dispositions, si le lieu de résidence déclaré est différent de celui des responsables légaux, le dossier doit comprendre **un justificatif sur le contexte familial et/ou la situation juridique de l'enfant** qui permettrait de déroger au lieu de résidence. Chaque situation fait l'objet d'un examen individuel.

Aussi, lorsqu'une famille informe l'établissement que leur enfant résidera à la rentrée prochaine ailleurs qu'au domicile familial, il leur est demandé de constituer un dossier comprenant les documents suivants :

- un courrier des représentants légaux expliquant les raisons à l'origine du changement de résidence de l'élève (exemple : contraintes professionnelles) accompagné des pièces justificatives (ex : attestation d'employeur) ;
- une attestation sur l'honneur de la ou des personnes qui hébergeront l'élève, accompagnée d'un justificatif de domicile.

L'ensemble de ces documents est transmis par l'établissement à la DSDEN du département d'origine pour étude.

Si la situation familiale justifie le changement de résidence de l'élève, sa nouvelle adresse est prise en compte pour sa future affectation. L'établissement d'origine veille alors à saisir le **code zone géographique correspondant à l'adresse personnelle de l'élève au 1^{er} septembre 2025**. L'élève est traité à égalité avec les élèves du secteur.

DÉCLARATION DE RÉSIDENCE

A compléter par le (les) représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Identité de l'élève :

NOM, Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Etablissement actuel :

>> Indiquer nom et adresse de l'établissement

.....

.....

.....

 Académie d'Orléans-Tours Autre académie :

Classe :

Représentants légaux :

NOM, Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél :

Courriel :

NOM, Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél :

Courriel :

Etablissement et classe ou section demandés pour la prochaine rentrée :

Indiquer nom et adresse de l'établissement

.....

.....

.....

Classe ou section demandée :

.....

<< Préciser la spécialité

Langues : LVA

LVB

Lieu de résidence où vit l'élève et qualité de la
personne à qui l'enfant est confié :

.....

.....

.....

Raison(s) invoquée(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

(Joindre obligatoirement un courrier explicatif et les pièces justificatives)

Le,..... Signature des représentants légaux

Inscrire nom et prénom (obligatoire)

Signature électronique (facultatif)

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Pièces à joindre impérativement à votre demande :- Attestation sur l'honneur de la personne qui prend en charge l'élève accompagnée d'un justificatif de domicile
(facture EDF/GDF, avis d'imposition, facture téléphone ligne fixe, etc.)Conformément à l'Article 441-7 du code Pénal, **toute fausse déclaration entraînerait d'éventuelles poursuites.**

Passage d'élèves entre les établissements du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et ceux du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

L'affectation des élèves passant d'un établissement de l'Éducation nationale à un établissement de l'enseignement agricole et vice-versa est prononcée par le DASEN (formation d'accueil de l'Éducation nationale), ou par le DRAAF (formation d'accueil de l'enseignement agricole).

Certains vœux d'affectation peuvent correspondre aux situations suivantes :

- Elèves des établissements de l'Éducation nationale souhaitant entrer dans l'une des classes suivantes de l'enseignement agricole : 1^{re} année de CAP agricole, 2^{de} professionnelle agricole, 2^{de} générale et technologique, 1^{re} générale, 1^{re} STAV ou 1^{re} professionnelle agricole.
- Elèves des établissements de l'enseignement agricole souhaitant entrer dans l'une des classes suivantes de l'Éducation nationale : 1^{re} année de CAP, 2^{de} professionnelle, 2^{de} générale et technologique, 1^{re} générale, STI2D, ST2S, STL, STMG, STD2A, STHR ou 1^{re} professionnelle.

Il est recommandé aux élèves qui envisagent une orientation vers l'enseignement agricole de prendre contact avec l'établissement scolaire agricole souhaité.

TYPE D'ETABLISSEMENT	ÉDUCATION NATIONALE	→ ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Collège	5 ^e 4 ^e	4 ^e de l'enseignement agricole 3 ^e de l'enseignement agricole
	3 ^e	CAP agricole 2 ^{de} professionnelle agricole 2 ^{de} générale et technologique
	3 ^e SEGPA et EREA	CAP agricole 2 ^{de} professionnelle agricole
Lycée d'enseignement général et technologique	2 ^{de} générale et technologique et 2 ^{de} STHR	1 ^{re} générale 1 ^{re} STAV
Lycée professionnel	3 ^e prépa-métiers	CAP agricole 2 ^{de} professionnelle agricole

TYPE D'ETABLISSEMENT	ENSEIGNEMENT AGRICOLE	→ ÉDUCATION NATIONALE
Lycée d'enseignement général et technologique agricole et/ou Lycée professionnel agricole	3 ^e de l'enseignement agricole	CAP 2 ^{de} professionnelle 2 ^{de} générale et technologique
	2 ^{de} générale et technologique	1 ^{re} générale 1 ^{res} STI2D, ST2S, STL, STMG, STD2A, STHR

Remarque : Certaines formations peuvent comporter des modalités particulières d'admission.

Cf. annexe I : « Formations comportant des modalités particulières d'admission »



DOSSIER DE CANDIDATURE – APRES LA 3^E
POUR ENTRER EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, EN
2^{DE} PROFESSIONNELLE OU EN 1^{RE} ANNÉE DE CAP

Elève :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

N° INE :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Représentants légaux :

NOM, Prénom :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Tél :

Courriel :

.....

NOM, Prénom :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Tél :

Courriel :

.....

Année 2024 – 2025

Scolarité actuelle :

3^e générale

3^e prépa-métiers

3^e SEGPA

3^e de l'enseignement agricole

Autre

Etablissement actuel :

>> Indiquer nom et adresse de l'établissement

.....

Académie d'Orléans-Tours

Autre académie :

Raison de votre candidature dans l'académie d'Orléans-Tours :

Déménagement

>> Joindre les justificatifs

Domicile principal dans l'académie d'Orléans-Tours

>> Joindre les justificatifs

Formation demandée inexistante dans l'académie d'origine

Autre

Demande d'assouplissement de la carte scolaire Oui - Non

Situation médicale particulière ? Oui - Non

Si vous avez coché « oui », vous devez **impérativement** prendre contact avec le médecin scolaire.

Les vœux :

Vous pouvez indiquer 8 vœux pour entrer en : 2^{de} générale et technologique (2^{de} GT), 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP en établissement public, privé, MFR ou en CFA.

Attention :

- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un **établissement privé**, vous devez obligatoirement effectuer des démarches auprès de l'établissement d'accueil.
- Vous avez choisi l'apprentissage comme modalité de formation : vous devez prendre **contact avec le CFA** et rechercher un contrat d'apprentissage. Le vœu apprentissage de votre enfant est saisi à titre informatif.

Rappel : Pour une demande en 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, vous devez indiquer au moins un vœu de 2^{de} GT correspondant au lycée de secteur (ou selon le cas, dans chacun des lycées du multi-secteur).

Vœux par ordre de préférence	Indiquer vos choix de : - Enseignements optionnels pour la classe de 2 ^{de} GT (1) - Intitulé de la seconde professionnelle - Intitulé du CAP	Apprentissage (2)	Établissement de formation (Nom – Ville – Département)	Réservé à l'administration
				Code vœu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

(1) Pour la 2^{de} GT : à compléter, uniquement si vous choisissez un des enseignements optionnels suivants : Arts (plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ; LCA (latin ou grec), Création Culture Design, Biotechnologies, Sciences et laboratoire)

(2) Pour la voie professionnelle, si vous avez choisi l'apprentissage comme modalité de formation, vous devez l'indiquer par une croix.

Mentions légales :

- le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est responsable de l'application Affelnet-Lycée.

- l'application Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classes de seconde et première professionnelles, secondes générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

- les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires des données de l'affectation. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques.

- les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données (droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression) s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

**DOSSIER DE CANDIDATURE APRES LA 3^E
RENSEIGNÉ EN CAS D'APPEL REJETÉ**

Elève :

NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Sexe : F - M

Date de naissance :

N° INE :

Représentants légaux :

NOM, Prénom : NOM, Prénom :

.....

Adresse : Adresse :

.....

.....

Tél : Tél :

.....

Courriel : Courriel :

Si votre appel est rejeté :

Vous demandez le maintien en classe de 3^e

Attention si votre enfant a déjà bénéficié d'un maintien cette année, cette possibilité ne vous est pas offerte

Vous vous conformez à la décision du chef d'établissement : 2^{de} professionnelle

Vous vous conformez à la décision du chef d'établissement : 1^{re} année de CAP

Merci de bien vouloir indiquer les vœux de votre enfant dans le cas d'une demande d'admission en 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP dans le tableau en page 2 de ce document.

Les vœux :

Vous indiquez jusqu'à 10 vœux pour entrer en 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP dans un établissement public ou privé sous contrat.

Attention :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un **établissement privé**, vous devez obligatoirement avoir effectué une 1^{re} démarche auprès de l'établissement d'accueil.

	Spécialité de bac pro/famille de métiers ou Spécialité de CAP	Apprentissage	<i>Établissement</i> (Nom – Ville – Département)	Réservé à l'administration
				Code vœu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Date et signature des représentants légaux :

Coordonnées de l'établissement d'origine :

Dossier de candidature en prépa-seconde Rentrée 2025

► Retour au lycée demandé pour le : vendredi 20 juin 2025

Élève			
NOM :		Prénom :	
Né le :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Classe fréquentée :	LVA : LVB :
Représentant légal 1		Représentant légal 2	
NOM, Prénom :		NOM, Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	
Je souhaite postuler en classe de prépa-seconde ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			

Établissement demandé	Régime
	Externe – Demi-P – Interne

Le

Signature des représentants légaux

Les résultats de l'affectation en classe de prépa-seconde seront communiqués à l'issue des résultats du DNB.



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis du chef d'établissement d'origine

Le

Signature du chef d'établissement

Partie réservée à l'administration

Résultats

Affecté sur liste principale

Placé en liste supplémentaire, rang de classement :

Résultats au DNB : Admis Refusé

Admis en prépa-seconde avec internat

Admis en prépa-seconde sans internat